

01 JULI 2019

MOD 0.5

Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt
de l'acte au SPF Economie, P.M.E., Classes Moyennes et Energie



19091037

Vu le 24/6/2019

SERVAIS Yolande
Attaché

Réservé au SPF

N° d'entreprise : 0408.775.321

Dénomination

(en entier) : **Société du cheval de trait ardennais**

Forme juridique : Union professionnelle

Objet de l'acte : 93ème Assemblée générale du 21/05/2019

1.L'Assemblée Générale est ouverte à 17h30, sous la Présidence de Monsieur Jean-François PIERARD, président qui accueille les membres. Le Président de séance constate que l'Assemblée a été valablement convoquée, qu'elle était en nombre pour valablement délibérer et passer à l'examen des points de l'ordre du jour.

2.Le rapport d'activités de l'année 2018 et programme 2019 sont présentés par Madame N. PERAT et approuvés à l'unanimité.

3.Les rapports de Monsieur V. COLLIN, réviseur d'entreprises et du collège des vérificateurs aux comptes, MM. ROBERT et MARCHAL, sont lus à l'Assemblée.

4.Les comptes de l'exercice 2018 sont approuvés à l'unanimité. Les comptes se clôturent en présentant un total de bilan de 9.133.513,10 € et un résultat de 784.871,38 €.

5.La décharge est accordée à l'unanimité aux administrateurs, commissaire et vérificateurs aux comptes.

6.Monsieur Pierre HOCKS, administrateur, est démissionnaire. M. Jean-François HEYMANS est proposé par la commission élevage pour pourvoir à son remplacement.

Monsieur Michel BULTEAU, administrateur, est démissionnaire. M. Alphonse MARON est proposé par le STUD-BOOK CTA pour pourvoir à son remplacement.

Monsieur Vincent VANVINCKENROYE, administrateur, est sortant. M. Michel MAGERAT est proposé par le STUD-BOOK CTA pour pourvoir à son remplacement.

Monsieur Jean-Paul CLERIN, administrateur, est démissionnaire. La commission vulgarisation agricole propose de laisser ce poste en suspens dans l'attente de proposer un nouvel administrateur.

Messieurs Pascal BALLEUX, Jean-Claude DESTINE, Henri LOUVIGNY sont réélus par l'assemblée générale.

7.L'assemblée générale décide de maintenir la cotisation 2019 à 25 euros.

8.La séance est levée à 18h15.

Le procès-verbal et ses annexes sont signés à l'issue de la séance

Jean-Francois PIERARD
Président

Yves OLIVIER
Secrétaire

Pascal JACOB
Trésorier

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/07/2019 - Annexes du Moniteur belge

Sur la dernière page du Volet B indiquer : **Au recto** : Nom(s) de la (des) personne(s) compétente(s) habilitée(s) à représenter l'union professionnelle envers des tiers

Au verso : Nom et signature